



Malaise sur lieu de travail. Accident ou arrêt?

Par **kanich**, le **03/09/2013** à **02:05**

Bonjour,

J'ai survolé les titres du forum pour trouvé réponse a mon prblm mais...j'aime autant reposer la question.

Il s'agit de ma femme qui a eu un malaise sur son lieu de travail, le 30 Juillet. Ce sont ces collègues qui l'ont transporté aux urgences face a son comportement défaillant. Je les remercient milles fois, car je n'est rien vu venir. Il se trouve qu'Elle a une tumeur au cerveau. Tout les examens sont fait elle n'a pas de chance c'est la moins facile a traité. C'est dur, je panique,et j'ai très peur.

Selon une amie proche, qui elle a fait un AVC, et c'est la médecine du travail qui s'en ai occupé lors de ses soins. De faire faire au médecin qui l'a hospitalisée dans son hôpital, une déclaration [s]d'accident du travail[/s], et non un arrêt de travail. Obtenue avec succès après quand même une guerre entre médecins.C'est dingue!

J'en ai fait donc la demande au neurochir. de ma femme qui l'a opérer et admise dans son service a Cayenne. Il prêtant qu'il ne s'agit là pas d'un accident du travail. Vous avez compris, J'ai bien peur d'avoir a faire cette guerre a mon tour d'où m'a venu.

Quant est il? S'il vous plait.

Soit disant qu'un expert consulté par la CGSS tranche, Après enquête sur le dossier médical de la personne. Recherches d'antécédents éventuels.

Mes filles et moi allons aller la voir en France le plus souvent possible, quoiqu'il en soit. 8000 Km nous sépare. Mais si elle a des droits de meilleures indemnisations de salaires, cela est bien entendu salulaire pour toute la famille et parents, qui ont eux mêmes déjà des frais et de

voyages.

Le problème ne s'arrête pas là. Dans tout les cas, se pose la question de l'accès a son compte en banque, n'ayant aucune procuration sur celui-ci, est il vrai que tierce personne de la famille peut en obtenir une, avec entre autre l'avis médical du médecin qui l'a en charge?

Je suis désolé si mon message parait cruel et me fait passer pour un bon a rien, mais sauf erreur, Air France ne baissera pas ses tarifs pour nous.

Merci de vos réponses et re-direction vers compétences. Rémunérés ou pas.

Bien cordialement.